EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 13/04/2022 Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 14.04.2022

ID: 089-200039642-20220406-34_2022-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

Nombre de conseillers :

- En exercice: 75 - Présents: 60 - Absent(s): 3 - Pouvoir(s): 12 - Votants: 72

Délibération n° 34-2022

Objet: ATTRACTIVITE ECONOMIQUE

ZAC ACTIPÔLE

ROYTOIT

Cession de terrain à la SCI

Le six avril deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.

Etaient présents : Aisy-Sur-Armançon : M. MURAT Olivier, Ancy-Le-Franc : M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, Ancy-Le-Libre: Mme BURGEVIN Véronique, Argentenay: M. TRONEL Michel, Argenteuil-Sur-Armançon: M. MUNIER Patrice, Arthonnay: M. LEONARD Jean-Claude, Baon: M. CHARREAU Philippe, Bernouil: M. FOURNILLON Dominique, Chassignelles: Mme JERUSALEM Anne, Cheney: M. CALONNE Marc, Collan: Mme GIBIER Pierrette, Cruzy-Le-Châtel: M. DURAND Cry-Sur-Armançon: M. DE PINHO José, Epineuil: Mme JOUVEY Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, Flogny La Chapelle: M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, Mme DRUJON Nathalie, Fulvy: M. HERBERT Robert, Gigny: M. REMY Georges, Jully: Mme AUBRIOT Mélanie, Junay: M. PROT Dominique, Lézinnes: M. KLAPWIJK Ilan, Mme RIS Jeannine, Mélisey: M. BOUCHARD Michel, Molosmes: M. BUSSY Dominique, Nuits-Sur-Armançon: M. GONON Jean-Louis, Pacy-Sur-Armançon: M. GOUX Jean-Luc, Perrigny-Sur-Armançon: Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, Pimelles: M. RETIF Adrien, Ravières: M. FOREY Vincent, M. LETIENNE Bruno, Roffey: M. GAUTHERON Rémi, Rugny: M. NEVEUX Jacky, Saint-Martin-Sur-Armançon: M. LEMAIRE Benjamin, Sambourg: M. FOREY Bernard, Sennevoy-Le-Bas: Mme RAOUX Roseline, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Stigny: Mme DOLLIER Anne, Tanlay: M. DELPRAT Eric, Mme YVOIS Caroline, Thorey: M. NICOLLE Régis, Tissey: M. LEVOY Thomas, Tonnerre: M. CLECH Cédric, Mme DUFIT Sophie, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, M. LETRILLARD Laurent, Mme ORGEL Emilie, Mme PRIEUR Chantal, Mme TOULON Sylviane, Tronchoy: M. DEZELLUS Emmanuel, Vézannes: M. LHOMME Régis, Vézinnes: Mme BORGHI Micheline, Villiers-Les-Hauts: M. BERCIER Jacques, Villon: Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine, Vireaux: M. PONSARD José, Viviers: Mme JOUSSEAU Catherine, Yrouerre: M. ZANIN Alain.

Excusés ayant donné pouvoir : Ancy-Le-Franc : M. DELAGNEAU Emmanuel (a donné pouvoir à M. DICHE Jean-Marc), Dannemoine : M. KLOËTZLEN Eric (a donné pouvoir à M. PROT Dominique), Dyé : M. DURAND Olivier (a donné pouvoir à M. FOURNILLON Dominique), Quincerot : M. BETHOUART Serge (a donné pouvoir à M. TRONEL Michel), Serrigny : Mme THOMAS Nadine (a donné pouvoir à M. LEVOY Thomas), Tonnerre : Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à M. CLECH Cédric), M. DROUVILLE Michel (a donné pouvoir à M. CLECH Cédric), Mme ELBACHIR Nicole (a donné pouvoir à M. PONSARD José), M. HAMAM Nabil (a donné pouvoir à M. DEZELLUS Emmanuel), M. MANUEL Lucas (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis), M. ROBERT Christian (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), Trichey : Mme GRIFFON Delphine (a donné pouvoir à M. NEVEUX Jacky).

Absents excusés: Gland: Mme CAMUS-NEYENS Sandrine, Tanlay: M. ROY Yohan.

Absente non excusée: Tonnerre: Mme AGUILAR Dominique.

Secrétaire de séance: M. GONON Jean-Louis

Date de convocation: 31 mars 2022

Vu la délibération n° 33-2021 du conseil communautaire de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB) du 25 mars 2021 acceptant de céder une partie de la parcelle AV 153 sur la commune de TONNERRE au prix de 4,20 € le m² au profit de la SARL ROY afin de favoriser son développement et autorisant Madame la présidente à en poursuivre l'exécution et à engager toute procédure ou signer tout acte utile,

Considérant que l'acquéreur sera la SCI ROYTOIT et non pas la SARL ROY,

La présidente propose à l'assemblée de modifier la délibération n° 33-2021 uniquement pour le changement de nom de l'acquéreur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	72	pour	
	0	contre	
	0	abstention	

ACCEPTE de céder une partie de la parcelle AV 153 sur la commune de TONNERRE au prix de 4,20 € le m² au profit de la SCI ROYTOIT,

Envoyé en préfecture le 13/04/2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 14.04.2022

ID: 089-200039642-20220406-34_2022-DE

DIT que le reste des termes de la délibération n° 33-2021 demeure inchangé.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme.

La présidente, Anne JERUSALEM.

La présidente :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).